



Commission Régionale Des Compétitions

Présidée par : Gilles Cousin

Présents : P. FOURE, M. GOLAWSKI, P. SOBCZAK, G. FATIEN

Assiste : Maitre J. DEGUINES (Commissaire de justice)

Réunion du 21 Octobre 2026

Coupe Gambardella

Homologation des rencontres du 3ème tour de la Coupe Gambardella

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la Commission procède à l'homologation des résultats des rencontres du 3ème tour de la Coupe Gambardella disputées le 18 octobre 2026.

Toutefois, cette homologation ne concerne pas les rencontres faisant l'objet d'une procédure en cours devant les Commissions Régionales compétentes. Les résultats de ces rencontres demeurent, à ce stade, sous réserve des décisions à intervenir.

En conséquence, les qualifications enregistrées à l'issue de ces rencontres ainsi que les incidences éventuelles sur les affiches du 4ème tour restent subordonnées aux décisions qui seront rendues par les instances concernées.

La Commission se réserve le droit de procéder à toute modification rendue nécessaire par l'application des décisions à venir.

Tirage au sort du 4ème tour de Coupe Gambardella

Pour la phase régionale, la désignation du lieu d'une rencontre de coupe sera déterminée selon les modalités suivantes :

Critère 1 : Si 2 niveaux d'écart entre les 2 équipes, l'équipe du niveau le plus bas recevra
Pour la coupe Gambardella, la commission prendra en compte qu'une équipe de niveau District correspond au niveau 3 – la R2 au Niveau 2 et la R1 au niveau 1.

Critère 2 : Si lors du tour précédent de la coupe concernée, un club s'est déplacé, celui-ci recevra En cas de forfait du club recevant au tour précédent (forfait déclaré avant la rencontre avec validation de la commission gestion des compétitions) afin d'éviter un déplacement inutile, le non-déplacement ne sera pas pris en compte et l'équipe sera donc considérée comme recevable lors du tour précédent.

Critère 3 : L'équipe tirée au sort en premier sera désignée recevable.

PAGE N°1/4



Tirage au sort du 4^{ème} tour de Coupe Gambardella

PAYS DE ST OMER US – BOULOGNE USCO
COUDEKERQUE US – CALAIS MARCK FORMATION
CUCQ ST JOSSE – DUNKERQUE MALO FC
BERCK AS – ABBEVILLE SC
VIMY US – LILLE MOULINS CARREL
HAISNES US – BONDUES FC
VERLINGHEM FOOT – ANICHE SC
LILLERS FC – BETHUNE STADE
CROIX FIC – MAUBEUGE US
LA GORGUE CS – RAISMES FC
GONDECOURT CS – WAZIERS USM
PREMONTRE ST GOBAIN – ST AMAND FC
CHANTILLY US – GAUCHY GRUGIES FC
AILLY SS SAMARA – CHAMBLY OISE FC
GOUVIEUX US – ST QUENTIN O.
PAYS DU VALOIS US – LIANCOURT CLERMONT FC

Coupes Seniors Féminines

Homologation des rencontres du 4^{ème} tour de la Coupe de France féminine

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la Commission procède à l'homologation des résultats des rencontres du 4^{ème} tour de la Coupe de France Féminine disputées le 18 octobre 2026.

Toutefois, cette homologation ne concerne pas les rencontres faisant l'objet d'une procédure en cours devant les Commissions Régionales compétentes. Les résultats de ces rencontres demeurent, à ce stade, sous réserve des décisions à intervenir.

En conséquence, les qualifications enregistrées à l'issue de ces rencontres ainsi que les incidences éventuelles sur les affiches du 5^{ème} tour restent subordonnées aux décisions qui seront rendues par les instances concernées.

La Commission se réserve le droit de procéder à toute modification rendue nécessaire par l'application des décisions à venir.

Ci-dessous le process utilisé pour le tirage au sort des Coupes Seniors Féminines :

Critère 1 : Si 2 niveaux d'écart entre les 2 équipes, l'équipe du niveau le plus bas recevra.

Critère 2 : Si lors du tour précédent de la coupe concernée, un club s'est déplacé, celui-ci recevra. En cas de forfait du club recevant au tour précédent (forfait déclaré avant la rencontre avec validation de la commission



gestion des compétitions) afin d'éviter un déplacement inutile, le non-déplacement ne sera pas pris en compte et l'équipe sera donc considérée comme recevable lors du tour précédent.

Critère 3 : L'équipe tirée au sort en premier sera désignée recevable.

Tirage au sort du 5^{ème} tour de Coupe de France Féminines

VILLENEUVE D'ASCQ FF – CAMBRAI OMCA
QUESNOY SUR DEULE OU PEVELE FC – BEAUVAIS OISE AS
ST AMAND FC – VALENCIENNES FC
COUDEKERQUE USF – PAYS DE ST OMER US
AJ ARTOIS – GPT BCV LAON
NOYELLES SOUS LENS US – AMIENS SC

Homologation des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe des haut de France féminine

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la Commission procède à l'homologation des résultats des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe des hauts de France Féminine disputées le 18 octobre 2026.

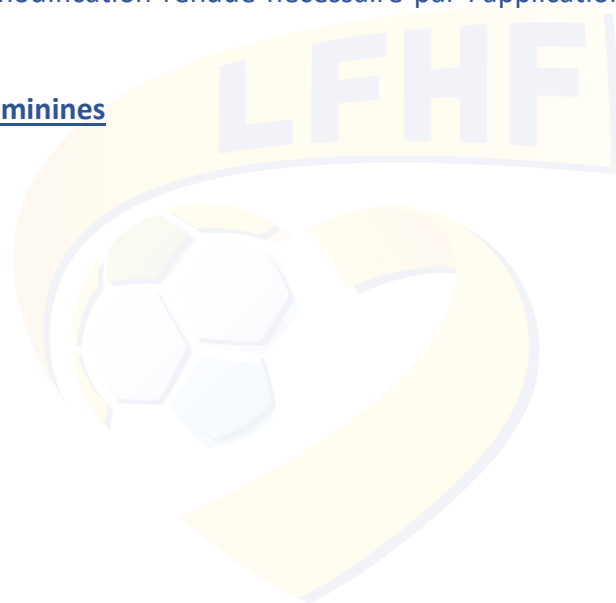
Toutefois, cette homologation ne concerne pas les rencontres faisant l'objet d'une procédure en cours devant les Commissions Régionales compétentes. Les résultats de ces rencontres demeurent, à ce stade, sous réserve des décisions à intervenir.

En conséquence, les qualifications enregistrées à l'issue de ces rencontres ainsi que les incidences éventuelles sur les affiches du 3^{ème} tour restent subordonnées aux décisions qui seront rendues par les instances concernées.

La Commission se réserve le droit de procéder à toute modification rendue nécessaire par l'application des décisions à venir.

Tirage au sort du 3^{ème} tour de Coupe des Hauts France Féminines

CROIX FIC – PEVELE FC OU QUESNOY SUR DEULE
LAMBERSART UF – ROUBAIX WERVICQ RCF 2
ERQUINGHEM LYS – DUNKERQUE USL
LINSELLES FC – PERENCHIES USF
BONDUES FC – CALAIS MARCK FORMATION
WAILLY FC – STEENVOORDE AS
BOURTHES US – BOULOGNE USCO
CAMBRAI AC – ENT. AIRE ROQUETOIRE
AVION US CHTS – BIACHE ST VAAST US
NOEUX LES MINES US – HENIN FCF
SOUCHEZ CSAL – LIEVIN OL
BRUAY SPORTS – SOLESMES FC





DOUAI SC – BEUVRY US
VALENCIENNES SUMMER – ASBBV
IWUY FC – ENT. BOUSSOIS ASSEVENT
VALLEES US – CHAUNY US
CROUY CUFFIES – CHOISY AU BAC US
PONT STE MAXENCE US – COINCY FJEP

Micheline GOLAWSKI
Secrétaire de séance

Gilles COUSIN
Président

